



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

À déposer auprès de la Mairie de la commune concernant la demande avec les pièces définies ci-dessous
Le délai maximum d'instruction de la présente demande est de 2 mois

Monsieur le Maire,

Je soussigné : M.....
Adresse:.....

Agissant en qualité de: Propriétaire... Locataire... Autre

Sollicite pour mon compte personnel

Pour le compte de:
Adresse :

L'AUTORISATION CI- APRES

Arrêté d'alignement (définition de la limite du Domaine Public)

Création d un accès Modification de l'existant

Cet accès est destiné à desservir: un champ une maison existante
une future construction, N° permis de construire:.....

Réalisation d'une clôture en limite du Domaine Public sur une longueur de.....mètres

Sans portail Avec portail en retrait

Plantation d'une haie en limite du Domaine Public

Réalisation d'une canalisation souterraine transversale longitudinale

Sous-chaussée Sous accotement

Construction d'une ligne : aérienne souterraine

Mise en place d'un échafaudage

Pose d'une enseigne : Nature:

Dimensions:..... Hauteur au-dessus du trottoir (si en agglomération) :

Rejet des eaux traitées au fossé de la route

Autres:.....

SITUATION DES TRAVAUX

Commune de :..... Section cadastrale :.....Parcelle n°.....

Lieu-dit :

Voie publique concernée : VC n°..... CR de:.....

Hors agglomération

Date souhaitée pour commencer les travaux :..... Durée des travaux.....

Je m'engage à payer la redevance éventuelle d'occupation du domaine public.

Veillez agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

A.....le.....

Signature :

Transmis avec avis : Favorable Défavorable

A:.....le.....

Le Maire.....

Pièces annexes à joindre, obligatoirement, à la demande pour être recevable:

Plan de situation

Plan de masse ou extrait cadastral

Plan d'implantation pour: accès; canalisation; clôture; échafaudage; enseigne; ligne; traverse.

Avis du concessionnaire compétant pour mise en conformité du système d'assainissement autonome pour le rejet des eaux traitées (en dehors du cadre d'un acte d'urbanisme)